

*Coût de la vie*

**Des voix:** Bravo!

**M. Grier:** Certains d'entre nous pourraient être portés à restreindre en termes absolus ou à réglementer les emprunts étrangers au pays. Le gouvernement pourrait envisager de prendre quelques mesures générales pour abaisser les tarifs-marchandises qui sont la clé de voûte de l'économie de l'Ouest du Canada, du Nord de l'Ontario et d'autres régions et qui influent grandement sur le coût de la vie. Le gouvernement peut décider, et je suis certain qu'il le fera, qu'il n'est nullement nécessaire que Bell Canada hausse encore ses tarifs. Non pas que cette interdiction règle la montée du coût de la vie, mais ce serait une manière d'aviser les grandes entreprises au Canada et aussi tous les Canadiens que le gouvernement veut résolument mettre fin à la hausse du coût de la vie.

Le gouvernement ne peut se contenter de s'en prendre aux politiques prônées par les autres partis. Comme l'a signalé le député de Don Valley, le problème dont est saisi le Parlement est difficile et ne peut s'accommoder de solutions faciles ou simplistes. Mais le gouvernement fédéral n'a aucune excuse de laisser aller les choses à vau-l'eau ou de réagir après coup aux crises qu'il aurait pu prévoir et prévenir.

Quand on examine la résolution à l'étude, il faut considérer les diverses solutions qu'on nous propose. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Don Valley parce que j'avais hâte de voir à quel point on nous fournirait des précisions sur la formule contrôle des salaires et des prix que nous proposent les conservateurs. Il a d'abord parlé d'un blocage de 90 jours. En fait, ce n'est pas un nouvel aspect de leurs politiques et ce n'est même pas une politique en soi. C'est tout simplement une mesure temporaire devant être suivie d'autres mesures plus constructives. Autrement, monsieur l'Orateur, un gel en soi maintient seulement pendant un certain temps la situation au point où elle était avant son imposition et, quand il est supprimé, il n'y a plus aucune retenue. Il y a alors une poussée et je crois qu'on verra que le niveau des prix en vigueur peu de temps après un gel sera probablement supérieur à ce qu'il aurait été si le gel n'avait pas été imposé. Un blocage ne constitue nullement une politique. On ne peut donc l'accepter sans savoir ce qui se passera après. C'est pourquoi j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député aujourd'hui.

Le député de Don Valley a parlé d'une commission des prix et des revenus, dont le but serait de maintenir les augmentations de prix et les augmentations de salaires en fonction des indices de productivité et de coût. Je suppose que c'est un avant-goût des politiques de stabilisation des salaires qui, avait-il indiqué dans un discours précédent, suivraient le gel de 90 jours et qui, selon lui, seraient établies de concert avec les provinces. Je tiens pour acquis, monsieur l'Orateur, que le député de Don Valley prévoit dans sa proposition une certaine consultation avec les provinces. En l'écoutant, je me suis demandé s'il savait d'avance que les provinces seraient prêtes à collaborer avec lui. Je me suis demandé s'il avait pleinement tenu compte des obstacles constitutionnels très importants qui se posent à une telle proposition.

D'après ce que je sais de la constitution, le gouvernement fédéral, sauf en cas d'urgence déclarée, n'a pas le pouvoir d'établir le genre de contrôle des prix et des salaires dont parle le député. Je me demande vraiment s'il est prêt, dans les circonstances actuelles, à accorder à un gouvernement fédéral, y compris un gouvernement que pourrait diriger son parti, les pouvoirs extraordinaires de s'immiscer dans l'activité de l'économie canadienne confé-

rés par l'article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique portant sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement. En outre, monsieur l'Orateur, en écoutant le député de Don Valley, je me suis demandé jusqu'à quel point il était convaincu qu'un contrôle donnerait de bons résultats. A mon sens, voilà le problème central dans l'étude de toute cette question d'inflation. Quelles garanties avons-nous qu'un contrôle l'enrayera?

J'ai décidé de faire quelques recherches sur le sujet. J'ai consulté un document intitulé «Rapport du comité sénatorial permanent des finances nationales sur la croissance, l'emploi et la stabilité des prix.» Il m'a donné l'impression d'être une excellente source de renseignements, dignes de foi. Je parle plus précisément du chapitre intitulé «Contrôles, directives et autres politiques». J'en lis la recommandation suivante, de fait, la première, sans doute parce qu'elle est la plus importante:

● (1650)

... nous demeurons profondément sceptiques, en général, sur le mérite de la plupart des systèmes instituant des contrôles, empreints de dirigisme et de la plupart des politiques des revenus. Alors que l'histoire ne peut que constater leur peu d'efficacité dans la lutte contre l'inflation, de tels systèmes comportent autant de menaces à la liberté individuelle et d'entraves au dynamisme économique. Ils tendent également à distraire notre attention de politiques anti-inflationnistes plus efficaces. Les questions que soulève leur seule acceptabilité par le public militeraient contre l'adoption de contrôles sélectifs des salaires et des prix. Le système de contrôle serait vraisemblablement d'une portée générale dans son application ou un geste éminemment sans valeur. Dans l'arsenal des moyens de stabilisation économique, les contrôles figurent parmi les outils les moins désirables. Si même on les emploie en temps de paix, on ne devrait le faire qu'en cas d'urgence à court terme.

**Des voix:** L'auteur!

**M. Grier:** Monsieur l'Orateur, la Chambre réclame le nom de l'auteur, et je suis très heureux de me rendre à sa demande parce que j'ai trouvé intéressant de lire dans l'avant-propos de ce document que le directeur des études de ce rapport très important et qui fait autorité était nul autre que l'honorable député de Don Valley (M. Gillies)

**Des voix:** Bravo!

**M. Grier:** Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, prêter des intentions à l'auteur de ce texte qui, aujourd'hui, à la Chambre, a modifié sensiblement sa position. Cela m'a paru curieux, cependant, quand il a reproché au ministre et au gouvernement de ne pas avoir adopté en 1971 la politique qu'il préconise maintenant, parce que ce rapport, dont le député de Don Valley est l'un des auteurs, a été publié à la fin de 1971.

La question de savoir si les pressions inflationnistes à la hausse sur des prix au Canada sont causées par les coûts ou par la demande ou par les profits quant à cela, me semble être de celles dont nous pourrions discuter toute la nuit. Je soupçonne que le parti pris de quelqu'un ait quelque chose à voir avec son appartenance ou non au gouvernement. Il m'apparaît clairement que jouent à la fois les facteurs des coûts et de la demande. L'on peut décrire certains secteurs de l'économie où les coûts semblent jouer un rôle plus important, et d'autres où c'est plutôt la demande qui joue un rôle plus important, ceux de l'énergie, du bois et des aliments, par exemple. Ce qui m'amène à dire qu'un ensemble de formules économiques fondées sur l'hypothèse que l'un ou l'autre facteur de l'économie est à lui seul le véritable moteur, ne serait pas très intelligent.